

ABONNEMENT.

Sauver : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 8
Poste : 35 fr.
Trois mois : 18
Six mois : 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 40 c.
Réclamations... 50
Faits divers... 75
RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans justification dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

SAUMUR
18 Juillet 1882.

BULLETIN

A PROPOS DU 14 JUILLET.

Paris, 16 juillet.

Le Peuple s'amuse ! Quelle pièce à faire et
autrement dramatique que celle de Victor
Hugo ! Là-bas, vers l'Est, l'Alsace et la Lorraine
sont toujours courbées, toujours gémissant
sous le talon de fer des Prussiens ; ici le bon
peuple parisien pavaisant ses rues et ses
maisons en criant : Vive la République !
Là-bas, vers le Midi, nos pauvres compatriotes,
les uns abandonnant toute leur fortune,
toutes les économies péniblement amassées,
les autres massacrés pas une soldatesque
effrénée ; ici les braves citoyens illuminant,
banquetant, dansant dans les bals publics
et hurlant la Marseillaise. Là-bas, à Constantinople,
la France isolée, humiliée, sans prestige ;
ici, à Paris, M. Jules Grévy fraternisant avec le Conseil
municipal, digne successeur de la Commune
de Paris ! Comme on a eu tort de nous priver
de la mairie centrale et comme elle eût
bien couronné le tableau !

Et pourquoi tous ces gens que l'on a vus
se démener, que l'on voit encore s'agiter
aujourd'hui, se sont-ils tant réjouis ? La plupart
seraient bien embarrassés de le dire ;
les autres vous répondront qu'ils ont fêté la
Sainte-République.

Qu'un gouvernement quel qu'il soit accomplisse
la mission de relever la France, de la replacer
à son rang en Europe, de lui rendre ses provinces
perdues, et nous lui promettons l'adhésion de tous les bons
citoyens et nous trouverons bon qu'il institue
une fête célébrant l'anniversaire du jour
qui verrait la délivrance de Metz et de
Strasbourg ; voilà une fête qui serait alors
vraiment nationale et à laquelle tout le

monde pourrait s'associer sans distinction
d'opinion.

Mais célébrer le jour où de pauvres soldats,
de pauvres invalides ont été massacrés lâchement
par une population en délire, se réjouir purement
et simplement parce que l'on jouit du gouvernement
républicain, c'est vouloir rejeter, de parti pris,
en dehors de ces réjouissances publiques,
tous les gens honnêtes et raisonnables,
c'est se mettre au niveau de ces odieux radicaux
qui trouvent que la chute de l'Empire n'a pas
été payée trop cher par la perte de l'Alsace et
de la Lorraine, de ces communalards dont une
sotte et ridicule légende a prétendu faire des
patriotes affolés, et qui s'en allaient lécher
les bottes des Prussiens vainqueurs pour sauver
la République so-disant menacée. (Journal de
Maine-et-Loire.)

Le bruit court, d'après des dépêches particulières
reçues par plusieurs journaux, que l'Angleterre
vient de s'adresser encore une fois à la France
pour lui demander sa coopération en Egypte.
La République française affirme le fait, en demandant
à notre gouvernement de se hâter et de rentrer
« dans l'entente cordiale » avec la Grande-Bretagne.

Si cette proposition a été faite, c'est évidemment
à la suite de la dernière séance de la Conférence
qui a eu lieu le 14 juillet. Comme la Porte refuse
toujours d'envoyer des troupes, la Conférence
aurait décidé d'inviter la France et l'Angleterre
à occuper simultanément l'Egypte.

Seulement nous ne connaissons pas les termes
de cette invitation ; nous soupçonnons même
qu'elle n'a point été faite à l'unanimité par
le cabinet de Saint-James, puisque M. John
Bright a donné sa démission, refusant de
s'associer à la politique de ses collègues.

Quoi qu'il en soit, M. de Freycinet est en face
d'un parti à prendre. Après avoir donné ordre
à la flotte de prendre le large quand l'amiral
Seymour a tiré le canon, va-t-il faire débarquer
nos marins pour occuper une ou deux portes
d'Alexandrie,

conjointement avec les marins américains et
allemands, car nous apprenons aujourd'hui
que ces derniers ont débarqué ?

Nous croyons peu à l'alliance anglaise, et nous
avons donné nos raisons. Nous pensons toujours
que l'Angleterre veut prendre une revanche
et faire en Egypte ce que le cabinet Jules Ferry
a fait à Tunis. Elle a pour prétexte Arabi,
comme nous avons eu pour prétexte les Kroumirs.
Elle désire s'installer en Egypte comme nous
nous sommes installés en Tunisie, en promettant,
comme nous, le maintien des traités, mais en
prenant possession du pays.

Une coopération avec elle nous semble une
duperie. Nous nous battons pour elle ; nous
dépençons pour elle notre sang et notre or ;
mais, au jour du partage, elle se fera la part
du lion, selon son habitude ; et M. de Freycinet
reviendra du Caire, comme M. Waddington est
revenu du Congrès de Berlin, « les mains nettes »,
c'est-à-dire les mains vides.

Nous ne parlons pas des difficultés d'une
expédition en Egypte, et des forces considérables
qu'il faudra mettre sur pied. Nous sommes en
face, ne l'oublions pas, d'une explosion terrible
du fanatisme musulman. Le bruit court déjà
que le Caire a le même sort qu'Alexandrie,
que les Européens y ont été massacrés, et que
le feu a été mis à la ville.

Pour réduire ces bandits, ce n'est pas vingt
mille hommes qu'il faudra envoyer, mais bien
quarante mille au moins, et peut-être davantage.
C'est donc une mobilisation de deux ou trois
corps d'armée que nous avons en perspective,
et pour un but mal défini, pour un résultat
négatif ?

Avant-hier, dans l'après-midi, les drogman
des six ambassades sont allés remettre au
divan la note collective des puissances. Ils
ont déclaré que, « vu l'urgence et la gravité
des circonstances, les représentants des six
grandes puissances comptaient obtenir de la
Porte une très-prompte réponse. » Les conditions
de l'intervention turque

arrêtées par la Conférence sont les suivantes :

- 1° Arabi exilé en Egypte ;
2° Un intervalle de temps déterminé accordé
à la Porte pour rétablir l'ordre et restaurer
l'autorité du khédive. Passé ce temps, les
troupes turques devront se retirer ;
3° Deux commissaires européens accompagneront
les troupes turques ;
4° Les frais de l'expédition seront supportés
par les puissances européennes.
Il y a dans la démarche des six drogman et
dans leur insistance pour avoir une prompte
réponse une sorte de mise en demeure qui
donne à la note un caractère d'un ultimatum.
Mais néanmoins les conditions imposées à
l'intervention rendent fort douteux le
consentement de la Porte, qui refuse toujours
d'agir au nom et comme mandataire de l'Europe.

Si elle persiste dans son attitude, il ne restera
donc à la Conférence qu'à décider une autre
intervention, et à en fixer le mode et les
conditions.

Dans cette hypothèse, ce sera l'Angleterre qui
aura la situation prépondérante, puisqu'elle
a pris les devants par le bombardement et
l'occupation d'Alexandrie. Nous sommes
sollicités de la suivre, et sans doute nous
la suivrons, pour aider à son triomphe et
consacrer sa primauté sur la terre d'Egypte.

AFFAIRES D'EGYPTE.

Suez, 17 juillet.

Il règne ici une grande agitation, causée
par un ordre péremptoire du commandant
du navire anglais l'Iris, enjoignant à tous
les vaisseaux de guerre égyptiens de ne pas
quitter Suez avant qu'il n'ait reçu des
instructions du gouvernement anglais.

On dit que cette mesure est motivée par
le bruit que le commandant égyptien avait
l'intention de faire passer ces bâtiments par
le canal.

Jusqu'à ce matin, il n'avait été fait au-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CLÉRICALE !..

Par M. CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE IV.

Dans le cabinet ouvrant du côté des écuries et
qu'une seule bougie éclairait à peine, M. Martel
avait été placé sur un canapé, la tête soutenue
par son cousin de tapisserie dont les pieds des
dîneurs avaient usé la laine.

Le patron venait de retourner à ses clients. Sur
son ordre, un garçon partit en hâte à la recherche
du docteur Cotel qui, fort heureusement, demeurait
à peu de distance, tout à l'entrée de Fontenay.

Geneviève le retint d'un geste vif.
— Passez chez M. le curé, souffla-t-elle.
M. Bourgeal l'entendit.

— Êtes-vous folle ! exclama-t-il durement.
Avons-nous besoin ici de réciteur de paternôtres ?...
allez, garçon... allez où je vous envoie... et ne
ménagez pas vos jambes.

Le garçon courait déjà vers le petit pont.
Geneviève, navrée, se rapprocha du blessé.

Le cordial produisait son heureux effet ; les yeux
s'ouvrirent ébahis et la bouche essaya quelques
mots sans suite.

La jeune femme fit avaler à son tuteur quelques
nouvelles gouttes d'élixir, desserra ses vêtements
qui l'étouffaient et, le replaçant doucement sur le
vieux coussin :

— Là... dit-elle, reposez-vous... vous voici
mieux... le médecin va venir...

Le blessé fit signe qu'il en était satisfait.

— Souffres-tu ? demanda le père Bourgeal, penché
vers son vieil ami.

M. Martel porta la main à sa poitrine, puis, plus
difficilement, à ses lèvres où perlait une écume
rougeâtre.

Geneviève l'essuya d'une main délicate.

— Du sang !... fit distinctement le malade en
regardant le mouchoir taché.

Puis, comme il reprenait toute sa connaissance,
il ajouta d'une voix oppressée :

— J'ai dû me casser quelque chose... là...

Et sa main, touchant de nouveau sa poitrine,
retombait inerte.

Le beau-père et la belle-fille échangèrent un
regard d'effroi.

La noce débouchait des bouteilles de champagne
avec un entrain étourdissant.

Et le garçon qui ne revenait pas !...

Et le docteur qu'on attendait avec angoisse.

Les écuries s'animaient. Certains dîneurs deman-
daient leur voiture pour rentrer à Paris.

Il y avait, dans le jardin, un grand va-et-vient de
domestiques affairés.

Ces bruits de fête et de vie désolaient Geneviève
qui voyait une pâleur lugubre s'étendre sur le front
du blessé.

Ne pouvant rien pour le soulager, elle s'était
agenouillée et priait.

— Voulez-vous prier un peu avec moi ? lui
demanda-t-elle doucement.

M. Martel secoua négativement la tête.

— Bourgeal ! appela-t-il tout à coup.

Son ami se rapprocha.

— Mon vieux Bourgeal... c'est la fin.

— Allons donc !... essaya de protester le vieil-
lard ; nous allons te ramener chez moi, tout à
l'heure... et tu verras.

— Non... j'étoufferai si l'on me touche.

— Mais, le docteur va venir...

— Il tarde trop.

— Je vais à sa rencontre, si tu veux.

— A quoi bon ?... reste... avant de mourir...
j'ai besoin... j'ai besoin...
— De penser à Dieu... cher tuteur ? murmura
ardemment la jeune femme à l'oreille du mori-
bond.

Il la repoussa sans colère, avec lassitude.

— Je veux te parler, Bourgeal...

— Laissez-nous, Geneviève, ordonna celui-ci.

— O mon pauvre tuteur !... écoutez-moi ! reprit
Geneviève en se cramponnant au canapé, dont le
bras de son beau-père cherchait à l'éloigner. Si
vous êtes vraiment en danger, à quel médecin,
meilleur que celui de votre âme, recourir en un
tel moment ?... Vous n'êtes pas sans croire à Dieu...
à l'immortalité de votre âme, n'est-ce pas ?

Un flot de sang coula des lèvres de M. Martel.

— Tu me fatigues... balbutia-t-il.

Mais elle ne recula pas.

— Un élan vers Celui qui peut tout, mon tuteur...
je vous en supplie !... Il peut prolonger votre vie
terrestre... Il peut vous donner l'éternelle vie !

Le père Bourgeal, irrité, prit la jeune femme par
le bras et la conduisant à l'entrée du cabinet :

— Il faut que votre idolâtrie soit prodigieuse,
pour avoir la cruauté de tourmenter ce mourant !
lui dit-il avec colère. Vous l'excédez. Demeurez là.

Le poignet brutal, qui l'avait entraînée, la relâ-
chant brusquement, elle trébucha sur le seuil et y
demeura agenouillée dans l'ombre.

Sa prière s'éleva tout aussitôt vers les régions
surhumaines, pour incliner la miséricorde infinie
vers le malheureux qui ne l'implorait pas.

Toutes les facultés de son âme s'absorbèrent
dans une chaude supplication, dont ne la purent
distraindre ni les piaffements des chevaux, ni les
appels joyeux des gens de la noce vincennaise.

cune tentative pour arrêter la navigation du canal.

Tous les bruits de prétendus pillages de navires marchands sont sans fondement.

On a cessé d'avertir les capitaines à l'entrée du canal ; mais tous les navires sont visités avant de leur permettre de continuer leur voyage.

Alexandrie, 17 juillet.

Le bruit a couru hier qu'Arabi, avec 7,000 hommes et 30 pièces de campagne, marchait sur Alexandrie.

L'amiral Seymour, tout en ne donnant aucune créance à ce bruit, a pris néanmoins des mesures de précautions et envoyé l'*Inflexible* et le *Bittern* dans le nouveau port veiller sur la porte Rosette, mais on n'a vu paraître aucune troupe.

Lord Charles Beresford a été nommé chef de la police à Alexandrie.

En vertu des ordres donnés, les pillards et les maraudeurs arrêtés sont amenés au quartier-général et subissent la peine du fouet.

Toute personne entrant à Alexandrie est désarmée.

Cinq soldats rebelles ont été arrêtés par les marins et remis à la justice du khédivé. Ils doivent être fusillés aujourd'hui.

Sur le bruit qu'Arabi ferait une tentative pour rentrer à Alexandrie, tous les marins et troupes de marine anglaise qui occupent le palais, l'arsenal et les divers points de la ville ont été envoyés hier soir aux abords d'Alexandrie.

Un engagement a eu lieu ce matin à trois heures, en dehors de la porte Moharrem. On ne sait pas encore quel a été le caractère de cet engagement. On a entendu une fusillade peu nourrie.

Environ 80 réfugiés allemands, y compris les Sœurs et le personnel de l'hôpital allemand, ont été obligés, pour gagner la plage, de traverser la ville en flammes, avec leurs malades, sous la protection de 25 hommes de la canonnière *Habicht*.

Le khédivé a mandé Arabi-Pacha à Alexandrie. Dans le cas où celui-ci refuserait de s'y rendre, le khédivé menace de le traiter en rebelle.

Pour pourvoir immédiatement aux besoins de la population, le marché aux grains d'Alexandrie a été rouvert.

Au Caire, tout est tranquille.

L'incendie de la ville continue à faire des ravages.

Le khédivé a déposé Arabi.

On assure qu'Arabi est à Damanhour avec 5,000 hommes.

Des familles entières d'Européens ont disparu. On croit qu'elles ont été jetées dans le feu par les assassins.

On est encore sans avis précis au sujet d'Arabi ; mais on croit qu'il essaiera de prolonger la lutte, pourvu toutefois que la désertion de ses soldats ne l'en empêche pas.

Le consulat français est brûlé, mais l'hôpital français est intact.

Constantinople, 16 juillet.

La Porte paraît décidée jusqu'à présent,

suivant toute apparence, à refuser d'intervenir militairement en Égypte.

Londres, 17 juillet.

On télégraphie d'Alexandrie au *Times*, à la date du 16 juillet, qu'une troupe de 4,500 Égyptiens s'avance sur Port-Saïd sous le commandement d'un pacha. Un grand nombre de Bédouins marchent à leur suite. Arabi se retranche dans les environs du lac Mariout.

On mande de Berlin à la *Gazette de Cologne* :

« La destruction d'Alexandrie excite ici de vifs regrets, mais ne donne lieu à aucune représentation diplomatique. On tient à éviter ici de se prononcer sur des événements qui intéressent en première ligne d'autres puissances que l'Allemagne.

» Les explications que vont échanger nécessairement l'Angleterre, la France et la Porte seront probablement portées devant le concert européen. Jusque-là, les puissances orientales s'abstiendront de tout ce qui pourrait léser une des parties en cause. »

La *Gazette nationale*, parlant des affaires d'Égypte, se livre aux réflexions suivantes :

« La tâche de la Porte, dans le cas d'une intervention, serait beaucoup plus difficile aujourd'hui qu'avant la destruction d'Alexandrie.

» On peut néanmoins se demander si la diplomatie turque n'aimera pas mieux laisser la situation de l'Égypte s'aggraver et se compliquer encore davantage avant de se résoudre à envoyer des troupes dans ce pays.

» Une occupation permanente de l'Égypte est certainement le but final que poursuit la Porte. Une intervention commune de la France et de l'Angleterre pourrait aplanir pour le moment les difficultés ; mais il est probable qu'elle créerait à la longue une situation dangereuse.

» Il faudra que la question soit résolue très-prochainement. »

Berlin, 16 juillet.

Les trois empires et l'Italie n'accorderont pas à l'Angleterre tous les privilèges qu'elle réclame pour le canal de Suez. Les intérêts commerciaux de la Russie sont encore plus importants que ceux d'Espagne en Égypte, et ces puissances ne permettront pas à l'Angleterre de s'approprier de facto le canal de Suez.

Ordre a été donné à l'escadre allemande de jeter l'ancre dans le port d'Alexandrie.

Chronique générale.

L'enthousiasme primitif des républicains se refroidit manifestement ; c'est ce qui ressort jusqu'à la dernière évidence des divers récits que nous avons lus dans les journaux des départements sur le 14 juillet. Beaucoup de lampions et de drapeaux

plus tard...

- Promets... promets.
- Certainement, mais...
- Promets, le dis-je.
- Oui.
- Merci, Bourgeal.

Une sorte de bouquet lamentable secoua le malheureux.

A l'indécise clarté de la bougie, et dans le moment même où il cherchait à le rassurer, on eût pu voir M. Bourgeal, obéissant à son ami, glisser avec précaution dans sa redingote un portefeuille que le blessé lui avait péniblement aidé à retirer de son propre vêtement.

Puis le vieillard vint au seuil d'un air vaguement inquiet, et parut soulagé en y retrouvant Geneviève prosternée dans la prière.

Et de fait, se reprochant déjà d'avoir un instant prêté son attention à autre chose qu'à cette agonie sans Dieu, la jeune femme, la tête plongée dans ses mains, le cœur navré, ne songeait plus qu'au dénouement terrible.

Si Geneviève eût levé les yeux, dans ce moment de bizarre confiance et de secrète mission, elle eût pu constater que les paroles entrecoupées du moribond ne tombaient pas seulement dans ses oreilles à elle.

D'autres les recueillaient avidement, s'allongeant, se penchant, pour les mieux saisir.

aux frais des finances municipales, voilà le bilan de la journée.

On nous annonce de bonne source que nos armements sont poussés avec activité à Toulon et à Cherbourg.

Les cartoucheries de l'Etat ont reçu l'ordre d'augmenter leur fabrication. Dans plusieurs arsenaux on signale une grande animation.

On télégraphie de Toulon au *National* :

« Les jeunes gens de dix-huit ans viennent d'être autorisés à contracter des engagements de cinq ans dans les équipages de la flotte. Le vice-amiral Ribourt va présider aux examens des aspirants de 2^e classe embarqués à bord de la *Flora*.

» L'infanterie de marine prépare une brigade appelée à concourir à la formation d'un corps expéditionnaire. Cette brigade d'infanterie de marine forte de deux régiments à trois bataillons serait commandée par le général Trentinian. Le commandement des régiments serait dévolu aux colonels Outre et Reybaud.

» Vu l'urgence de certains travaux nécessités par l'armement de la flotte, plusieurs ateliers de la direction des constructions navales ont travaillé le 14 juillet. »

Le Président de la République a adressé au général Billot, ministre de la guerre, à l'issue de la revue passée le 14 juillet, sur le terrain des courses de Longchamps, la lettre suivante, que le *Journal officiel* publie en tête de sa partie non officielle :

« Mon cher ministre,

» La revue à laquelle je viens d'assister a été fort remarquable. Recevez, je vous prie, et transmettez mes félicitations aux belles troupes qui ont défilé devant nous.

» Agréer, mon cher ministre, l'assurance de ma haute considération.

» Jules GREY. »

Le 14 juillet, au moment où le Président de la République sortait de l'Élysée pour se rendre à la revue, un coup de sifflet strident a accueilli sa sortie du palais. Sur son passage, dans l'avenue de Marigny, personne ne se découvrait ; quelques rares cris de : « Vive la République ! » se sont fait entendre.

Pas un seul cri de vive Grévy n'a retenti.

Par mesure de précaution, le ministre de la guerre a fait consigner samedi les élèves de Saint-Cyr et de l'École polytechnique, pour éviter d'avoir à sévir contre ceux qui auraient été tentés, comme l'année dernière, d'assister aux services religieux ou aux banquets qui devaient avoir lieu à l'occasion de la Saint-Henri.

Le maire de Limoges a fait une surprise à ses administrés pour la fête nationale.

La curiosité luisait dans deux yeux jaunes, vifs comme des yeux de chat, et la tête qui portait des oreilles si longues et des yeux si perçants s'encastrait, avide de ne rien perdre, dans l'imposte pratiqué au-dessus de la porte close qui communiquait au cabinet voisin.

Tête nue, laide, ébouriffée, pétillante de malice, qu'un rayon vacillant de la faible lumière éclairait d'une clarté douteuse.

Ainsi grimaçante, et suspendue entre le sol et le plafond, cette tête, — qui disparaissait au moindre mouvement dangereux de M. Bourgeal, et ressortait aussitôt après comme un diable de sa boîte, — concourait à l'aspect lugubre et fantastique de cette scène d'agonie.

Des pas pressés s'approchèrent.

— Par ici, docteur, disait le restaurateur ; ne faisons pas de bruit... voyez-vous, si ma noce se doutait... heureusement que personne n'a vu le malade !

(A suivre.) CLAUDE DE CHANDENEUX.

Jean et Pierre, arrivant à Paris, se font une fête de se promener en tramway.

Au milieu du boulevard ils arrêtent la voiture.

— Complet dans l'intérieur, dit le conducteur. Places en haut, si vous voulez.

— Je veux bien, dit Jean ; mais ceux d'en haut vont-ils au même endroit que ceux d'en bas ?

Dans la nuit du 13 au 14 juillet, il a fallu enlever les plaques indicatives de l'avenue du Crucifix pour leur substituer d'autres plaques avec le nom de « avenue Garibaldi ».

REVUE FINANCIÈRE.

La grande fermeté que nous constatons l'avant-dernière semaine a fait place à une faiblesse générale. Elle est le résultat d'abord des inquiétudes qu'a fait naître l'attitude de l'Angleterre vis-à-vis de l'Égypte, le bombardement d'Alexandrie peut être les plus graves conséquences, cette ville n'est qu'un monceau de ruines actuellement.

Enfin, la liquidation, qui est proche, nécessaire de tous allègements de positions et une certaine retenue pour entamer des affaires nouvelles. Tout concourt donc pour donner au marché des rentes et des valeurs une physionomie peu encourageante.

Le 3 0/0, que nous laissons à 81.40, est tombé à 81.07 ; Sur l'amortissable, on a rétrogradé de 30 centimes à 81.35 ; De 115.10, le 5 0/0 a fléchi à 114.77 ; total, 30 centimes de baisse.

Les fonds étrangers suivent nos rentes dans le mouvement rétrograde, et parmi nous distinguons l'Égypte 6 0/0 qui, fort maltraitée, a perdu 15 centimes huit jours à 270.

L'Italien est venu à 87.10, au total 80 centimes de baisse. Turc 5 0/0, 30 centimes 11.05 au lieu de 11.45.

La baisse s'est étendue aux bonnes comme aux mauvaises valeurs.

Seule la Banque de France résiste, elle a en outre progressé de 5.255 à 5.335 après 5.330 au bilan de cette semaine est cependant loin d'être satisfaisant. L'encaisse or a perdu 5.295.000 francs. Quant aux bénéfices ils se sont élevés à 806.000 fr.

Les ventes ont vivement pesé sur la Banque de France, elle était à 577.50, elle n'est plus qu'à 575. Cette valeur s'accroît difficilement dans les portefeuilles.

1.100 au lieu de 1.110 sur la Banque de Paris le titre est encore à un prix trop élevé, le revenu est encore faible et ne justifie pas de cours pareils.

Les actions du Comptoir Industriel de France des Colonies entrent maintenant dans la catégorie de tous les portefeuilles ; nous avons d'ailleurs déjà dit plusieurs fois que ce titre était destiné à acquiescer promptement une cote meilleure ; ces visions ne tarderont pas à se réaliser, aussi acheteurs feront-ils bien de se presser.

Le Crédit Foncier a réagi légèrement à 1.100 mais à ces cours les acheteurs ne manquent pas. Les capitaux, qui s'éloignent chaque jour des valeurs de spéculation, se portent sur ces valeurs ainsi que sur les obligations foncières 4 0/0 émises par la Société au prix de 480. Au point de vue de la sécurité, ces titres ne peuvent admettre les comparaisons qu'avec les valeurs du Trésor leur revenu ainsi que celui des titres de rentes payables sans frais non-seulement à Paris, mais aussi dans les départements ; à la caisse des rentiers généraux et des receveurs particuliers.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie ont été très-fermes à 555 ; cours dont ces valeurs s'éloigneront pour gagner un niveau plus élevé car la prospérité de l'entreprise est considérable. Remarquons la bonne tenue de la Société Financière à 550 ; sur ce titre, le coupon de 40 fr. qui sera payé, profitera aux acheteurs actuels.

Les actions industrielles se sont tenues en attendant toute la semaine, mais la politique a imprimé une réaction peu importante.

Le Suez a fait 2.390 au lieu de 2.410. Le Panama est resté aux environs de 540, on se font des achats nombreux. Les obligations de la Suez ont été fort recherchées, ce sont des titres bien que ne valant que 485 fr., rapportant 10 par an.

Quant aux actions des chemins de fer, elles sont restées à peu près sans variation sur la cote précédente.

Lyon, 1,635 ; Orléans, 1,295.

Chronique Locale et de l'Œuvre.

Répartition des classes dans les unités actives, territoriales et les réserves armées.

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 1887 les classes astreintes au service militaire ont été ainsi réparties :

1. Armée active. — 1877, 1878, 1879, 1880, 1881.

2. Réserve de l'armée active. — Classes de 1873, 1874, 1875, 1876, cette dernière est dite « la plus jeune classe de la réserve de l'armée active ».

3. Armée territoriale. — Classes de 1869, 1870, 1871, 1872, cette dernière est dite « la plus jeune classe de l'armée territoriale ».

4. Réserve de l'armée territoriale. — Classes de 1862, 1863, 1864, 1865, 1866, 1867, cette dernière est dite « la plus jeune classe de la réserve de l'armée territoriale ».

Nota. — Les engagés volontaires, les hommes remplaçants, les hommes qui ont été remplacés ou qui se trouvent pour quelque

modifié que ce soit, dans une situation spéciale, marchent avec une des classes indiquées ci-dessus, conformément aux indications de leur livret individuel.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

1^{er} Par 312 voix contre 175, la Chambre a repoussé l'amendement de M. Madier de Montjau, exigeant une simple déclaration pour ouvrir un établissement d'enseignement secondaire.

Ont voté pour : MM. Bury, de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves.
Ont voté contre : MM. Benoist, Maillé (Alexis).

2^o L'article 4^{er} du projet de M. Maze, exigeant le diplôme de licencié pour ouvrir un établissement libre d'enseignement secondaire, a été repoussé par 39 voix contre 23 (peu succès !).
Tous nos députés ont voté contre.

3^o Le paragraphe 2 du projet de la commission exigeant le certificat d'aptitude pédagogique, a été voté par 305 voix contre 58.
Ont voté pour : MM. Benoist, Bury, Maillé (Alexis);
Ont voté contre : MM. de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves.

4^o Un autre amendement de M. Madier de Montjau, interdisant le droit d'enseigner pour tout ecclésiastique ou religieux, a été repoussé par 352 voix contre 103.
Ont voté pour : MM. Bury, Maillé (Alexis), deux vrais jacobins;
Ont voté contre : MM. Benoist, de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves.

5^o L'ensemble du projet de loi liberticide sur l'enseignement secondaire privé (de liberté) a été adopté définitivement par 353 voix contre 123.
Ont voté pour : les trois députés républicains (parfaits libéraux !);
Ont voté contre : nos quatre députés conservateurs.

LE CROCHETAGE A COUTURES.

La veille de l'anniversaire de la fête des têtes coupées, dite fête nationale de la France, le citoyen maire de Coutures, canton de Gennes, arrondissement de Saumur, envoya demander à M. le curé de sa paroisse les clefs de l'église, afin de pavoiser le clocher et de sonner deux ou trois carillons en signe de réjouissance démocratique. M. le curé, justement soucieux de la dignité de ses cloches, refusa de livrer les clefs du clocher.

Le jour de la fête, le maire, escorté, dit-on, du garde-champêtre, d'un conseiller municipal et de quelques autres acolytes *judem farinæ*, se présenta au portail de l'église qui, solidement fermé, résista aux sommations légales, et se décida à le faire crocheter. Un crocheteur survint avec son attirail de pincettes, rossignols et autres agents administratifs, et s'escrima pendant un bon quart d'heure contre la serrure qui, non moins entêtée que la porte et, ayant d'ailleurs pris ses précautions, tint tête aux crochets et refusa de céder. Aussi le citoyen maire, mis en déroute, se retira avec son état-major.

Mais ce n'était que partie remise. Le maire de Coutures fit serment ce jour même, sur les mânes de l'illustre Ange Pitou, d'avoir raison tôt ou tard de cette obstruction cléricale. Le samedi, 15 juillet, après une nuit insomnie, il se recueillit, et le dimanche 16, sans demander, cette fois, les clefs au curé, accourti comme l'avant-veille de son fidèle crocheteur, il se rendit à l'église, après les répres, trouva les portes obstinément closes, et, après quelques tentatives infructueuses, parvint à en crocheter une. Il était dans la place. A l'intérieur de l'église, la porte qui donne accès au clocher était également fermée à clef : la serrure est crochétée ou brisée et enfin le citoyen maire est assez heureux pour arborer sur la citadelle conquise les trois couleurs « arc-en-ciel de la liberté ».

« Allons, enfants de la patrie, le jour de boire est arrivé ! » Et de fait, les vainqueurs de cette nouvelle Bastille, couverts de gloire et d'immortalité, allèrent prendre un nombre considérable de canons dans un auberge voisine où, comme disait justement le héros de la journée, « ils avaient bien gagné de boire un fameux coup ».

Nous ne doutons pas que l'administration approuve la conduite et les idées du vaillant maire de Coutures qui paraît vouloir célé-

brer, tous les jours, l'anniversaire de la prise de la Bastille et crocheter les portes des églises quand tel est son bon plaisir. M. Jabouille le fera même peut-être décorer, afin qu'il puisse chanter, comme M. Guillon — qui est un malin — les heureux résultats de la prise de la Bastille — pour sa boutonnière.

Mais nous espérons bien qu'il y a encore des juges en France et que ce « sang impur » apprendra à ses dépens qu'il n'est pas permis, même à un agent de l'administration, d'être plus que de raison, de sortir de son rôle au point de s'oublier à crocheter les portes d'une église en dehors des jours de fête nationale. (Etoile.)

LA FÊTE DU 14 JUILLET A BRISSAC.

On écrit de Brissac au *Courrier d'Angers* :

« La fête du 14 juillet ne s'est pas passée sans émotions dans notre ville.

« On avait annoncé que la municipalité ferait pavoiser l'église. Au dernier moment on disait bien que M. le maire avait déclaré que si M. le curé ne pavoisait pas l'église, il vaudrait peut-être mieux ne rien dire que de faire du scandale.

« Mais le conseil municipal de Brissac, qui est radical, n'entendait pas de cette oreille-là. Il fallut s'exécuter.

« Le 14, à huit heures du matin, le maire, accompagné des commissaires organisateurs de la fête, se présentait à la porte de l'église.

« Après avoir parlementé avec un sacristain, il se trouve en présence du curé.

« — A quel titre me parlez-vous ? demande M. le curé.

« Le maire se fouille alors, et on le voit sortir de sa poche son mouchoir, dans lequel il avait « serré » son écharpe.

« Il réclame alors l'entrée de l'église pour aller la pavoiser. M. le curé répond qu'en vertu des ordres de son évêque, il ne peut pas accorder cette autorisation, et il fait fermer la porte.

« Le citoyen maire donne alors l'ordre d'aller chercher un serrurier. Deux ouvriers refusent de procéder au crochelage de l'église, un troisième accepte enfin et vient au bout d'une demi-heure muni de ses rossignols.

« Une bande de républicains hurlent devant la porte : « Enlevez le curé. » Au bout d'une nouvelle demi-heure le serrurier déclare qu'il lui est impossible d'ouvrir, la serrure résiste.

« Alors on va chercher des échelles de couvreurs, on monte à l'assaut du clocher dans lequel on pénètre et six drapeaux sont placés sur le clocher de Brissac.

« De tout cela, que conclure, sinon que l'administration de Brissac a été plus exagérée que celle du département, parlant encore plus ridicule. »

ANGERS.

Une rixe. — Dimanche soir, vers sept heures, la place Cupif était en émoi : des soldats, disait-on, s'étaient commis encore avec des civils, et il y avait eu mort d'homme. Voici ce qui était arrivé :

Des pontonniers passaient sur cette place avec quelques civils de leurs amis, lorsqu'ils rencontrèrent quatre couvreurs. Ceux-ci se mirent à plaisanter les militaires ; mais alors un des pontonniers, d'une force herculéenne, nommé Clavel, tomba sur eux à bras raccourcis et la lutte s'engagea. Un agent, nommé Boyer, qu'on était allé prévenir, arriva en toute hâte pour mettre fin à cette rixe, mais le malheureux fut accablé de coups et couvert de contusions. Alors un civil, voyant que Boyer ne pourrait échapper des mains de ces forcenés, asséna un vigoureux coup de trique sur la tête de Clavel. Le pontonnier tomba étourdi.

A ce moment l'agent Boulestray arrivait au secours de son camarade.

On prit Clavel et on l'emmena au poste de police. Cet individu a déjà été condamné deux fois pour vol. (Etoile.)

On écrit d'Angers à l'Univers :

« Vous avez annoncé que M. Beignet, architecte inspecteur diocésain d'Angers, avait répondu par sa démission à l'ordre ministériel, qui lui était transmis par la préfecture de Maine-et-Loire, d'avoir à pavoiser et à illuminer la cathédrale et l'évêché à l'occasion de la fête des têtes coupées. Le fait est exact ; et la détermination prise im-

médiatement par l'éminent architecte l'honore grandement. Déconcertés par ce refus, les vainqueurs de la Bastille s'adressèrent à M. Mangrain, l'ordonnateur habituel de ces exercices pyrotechniques : nouveau refus. Il fallut dès lors renoncer bon gré mal gré à toucher soit à la cathédrale, soit à l'évêché. D'autre part, à la différence du gouvernement occupé à prendre sa revanche des affaires d'Egypte en multipliant les drapeaux et les lampions, la municipalité d'Angers se montrait d'un goût parfait, comprenant qu'il était impossible d'associer la religion à la glorification du meurtre et de l'assassinat.

« Pas une réquisition de cloches dans les onze paroisses de la ville d'Angers ; pas un drapeau, pas un lampion apposé à l'extérieur d'une église ou d'un presbytère quelconque, malgré la circulaire du jeune M. Flourens, qui, paraît-il, règne et gouverne au ministère des cultes, en l'absence de M. Humbert, retenu à Melun ou ailleurs.

« Il fallait cependant une petite satisfaction à M. Flourens, si bien représenté à Angers par M. Jabouille. De quoi s'avise-t-il, devant le mutisme des cloches, devant l'absence de tout drapeau, de tout lampion à la façade des églises et des presbytères ? De faire apposer quelques drapeaux et quelques verres de couleur à la grille extérieure de l'évêché et d'orner pareillement deux becs de gaz à cinq mètres de la cathédrale. Quel triomphe ! Il va sans dire que les catholiques se contentaient, en passant, de hausser les épaules sur ce que la population tout entière appelait une gaminerie, et que nul ne songeait à faire disparaître les emblèmes de la victoire. Mais les vainqueurs de la Bastille ne se sentaient pas rassurés pour cela : toute la nuit et tout le jour, jusqu'à cette heure, une escouade d'agents de police veille à ce que nul ne touche à aucun de ces lampions destinés uniquement à éclairer le trottoir. Toute autre préoccupation disparaît devant celle-là. Les initiales R. F. se dessinent à la grille extérieure de l'évêché, voulant signifier sans doute : Réjouissance Forcée.

« Voilà des gens qui ne cessent de répéter que la religion doit rester étrangère à la politique ; et leur premier soin, c'est de l'associer malgré elle à l'anniversaire d'une scène épouvantable, dont le seul souvenir suffit encore pour diviser la nation en deux camps.

« Pendant ce temps, les plus graves intérêts de la France s'agitent en Orient ; il s'agit de savoir si dans ces pays, où son action a été si longtemps prépondérante, elle va conserver un brin un atome de son influence. Et qu'importent aux hommes qui nous gouvernent ? Pour eux, une chose infiniment plus grave et plus utile au pays, c'est d'avoir réussi à mettre quelques lampions à la façade d'un presbytère ou à la grille d'un évêché. Grand Dieu ! à quel degré d'imbécillité sommes-nous descendus ! »

POITIERS.

Nous lisons dans le *Journal de l'Ouest* de samedi :

« Nous avons été douloureusement surpris, hier matin, en voyant le drapeau national, ce drapeau que nous respectons tous, traîné sur les tombereaux qui reçoivent les immondices de la ville.

« La police aurait dû s'opposer à cette profanation qui a indigné les citoyens de tous les partis. Même le 14 juillet, le drapeau de la France doit être respecté. »

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire :

« Samedi dernier, vers 4 heures 1/2 du soir, un orage des plus violents a éclaté sur la partie de notre département comprenant les communes de Châteaurenault, d'Auzouer, de Saunay, de Neuville et de Villedômer.

« Il était accompagné d'une pluie torrentielle et d'une grêle qui avait la grosseur d'une noix.

« Les blés, les avoines et les vignes ont été affreusement ravagés. Les pertes sont considérables.

« A Châteaurenault, un grand nombre de vitres ont été brisées par la grêle. »

On lit dans l'Espérance du Peuple :

« Pour célébrer une fête « d'un caractère exclusivement civil », les républicains de Paimbœuf et de Savenay ont pavoisé les

églises le 14 juillet. C'est là une gaminerie civique qui n'a pas lieu de surprendre, étant donné le peu d'intelligence et de tact des radicaux du cru.

« MM. les curés de Paimbœuf et de Savenay ont protesté contre l'abus d'autorité commis par des gens assez bornés pour ne pas comprendre quelle supême inconvenance il y a à associer la religion à l'anniversaire d'un massacre odieux et d'une sédition criminelle, à pavoiser les temples de Dieu en l'honneur d'une République qui fait la guerre à Dieu. »

LES ACCIDENTS DU 14 JUILLET.

A Nantes, un double accident s'est produit vendredi à la fin du feu d'artifice de la place Viarmes ; des fusées mal dirigées ont éclaté au milieu de la foule, blessant profondément à la cuisse droite le jeune Ferdinand Briand, âgé de 44 ans, demeurant passage Sainte-Anne, 15, chez son père ; M. Edouard Chevalier, demeurant rue du Bourgneuf, et le sieur Pierre Poupard, tourneur, rue Menou, et occupé au feu d'artifice, ont été également atteints, mais très-légèrement, le premier dans le dos et le second à la cuisse droite.

Les blessés ont reçu les premiers soins à la pharmacie Callandreau, les sieurs Poupard et Chevalier ont regagné ensuite leur domicile ; quant au jeune Briand, on a dû le transporter au domicile de ses parents.

Autre cruel accident à enregistrer à Nantes :

Vendredi matin, à cinq heures, dit l'*Espérance*, on tirait le canon sur la place des Terrasses, car il faut du canon pour rappeler à tous les Français que le 14 juillet 1789 des Français ont trahi et massacré d'autres Français.

Au neuvième coup, pendant qu'un sieur Roux était devant la gueule du canon, occupé à retirer le panier aux munitions, l'un des servants mit le feu à la pièce. Roux, atteint au visage, à l'épaule et au sein gauche par le coup de canon, et au ventre par l'explosion des munitions, a été foudroyé.

Cette douloureuse nouvelle a consterné notre population. Roux était âgé de 27 ans, et marié depuis un an ; il exerçait le métier de tonnelier ; c'était un ouvrier rangé et laborieux.

A Cherbourg, pendant le feu d'artifice, vendredi soir, une fusée partie accidentellement a blessé à la tête un jeune homme de dix-huit ans, qui est mort samedi matin des suites de sa blessure.

A Châteaubriant, le 14 juillet au matin, vers cinq heures, trois hommes servaient une pièce de canon dont les salves préluendaient à la fête, lorsque l'un d'eux, par une fatale imprudence, se plaça devant la bouche du canon, au moment de la détonation.

Lorsque la fumée se fut dissipée, on releva le malheureux, affreusement mutilé, le nez et la partie supérieure de la mâchoire emportés, la poitrine trouée et les vêtements brûlés. La mort avait été foudroyante.

En présence de ce triste événement qui a plongé Châteaubriant dans la consternation, la fête a été ajournée. (*Progrès de Nantes.*)

Faits divers.

LA CATASTROPHE DE TSCHERNY. — 477 VICTIMES. — Le *Golos* publie une dépêche de Moscou portant que le train de voyageurs, parti jeudi de la station de Tscherny et contenant 247 voyageurs, est tombé d'une grande hauteur, par suite d'un éboulement de terrain entre Tscherny et Rastyjewo (chemin de fer de Moscou-Kursk).

Huit wagons ont été ensevelis par un éboulement.

Trente passagers ont été retirés de dessous les décombres plus ou moins gravement blessés ; tous les autres ont péri.

L'accident a été causé par l'effondrement d'un remblai ébranlé par les pluies.

Le train a déraillé d'abord et a culbuté ensuite jusqu'au fond du ravin.

Appel aux Poètes.

Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure).

Tous les Poètes peuvent y prendre part. Demander le programme à M. E. HÉROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp (Seine-Inférieure).

FAVEUR SPÉCIALE
ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr.

AU LIEU
DE

8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANterne D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la Lanterne d'Arlequin est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la Lanterne d'Arlequin, rue Richelieu, 13, à TOURS.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,
rue Jacob, 56, à PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

Le Jeune Age Illustré, journal d'enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GROBY, Editeur : Victor PALME, 77, rue des Saussaies, Paris.
Un an, 40 francs ; 6 mois, 6 francs.

L'ART NATIONAL, Étude de l'histoire de l'art en France, par H. du Clozier. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs ; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. F. de Fleury, à Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^{es} ANNÉES)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX. Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne tant aucune indication extérieure.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 JUILLET 1882.

| Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Clôture précé. | Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Clôture précé. | Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Clôture précé. |
|---------------------------------|----------------|----------------|-----------------------------|----------------|----------------|--------------------------------|----------------|----------------|
| 3 % | 81 50 | 81 25 | Nord | 1998 75 | 1985 | Obligations | | |
| 3 % amortissable | 81 80 | 81 60 | Orléans | 1305 50 | 1297 50 | Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 229 | 229 |
| 4 1/2 % | 110 75 | 110 50 | Ouest | 798 75 | 806 | Bons de liquid. Ville de Paris | 520 | 518 |
| 5 % | 115 50 | 114 85 | Compagnie parisienne du Gaz | 1610 | 1606 | Obligat. communales 1879 | 435 | 432 55 |
| Obligations du Trésor | 502 | 500 | Canal de Suez | 2660 | 2420 | Obligat. foncières 1879 3 % | 430 | 430 |
| Obligations du Trésor nouvelles | 515 | 515 | C gén. Transatlantique | 445 | 490 | Est | 370 | 368 |
| Bons de liq. départementaux | 515 | 515 | | | | Midi | 371 | 369 50 |
| Banque de France | 5565 | 5385 | | | | Nord | 372 | 371 75 |
| Comptoir d'escompte | 1040 | 1042 50 | | | | Orléans | 368 | 367 75 |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1450 | 1430 | | | | Ouest | 368 | 369 75 |
| Crédit de France | 175 | 180 | | | | Paris-Lyon-Méditerranée | 375 | 370 |
| Crédit mobilier | 480 | 480 | | | | Paris-Bourbonnais | 369 | 367 50 |
| Est | 745 | 740 | | | | Canal de Suez | 547 50 | 550 |
| Paris-Lyon-Méditerranée | 1645 | 1645 | | | | | | |
| Midi | 1240 | 1217 50 | | | | | | |

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÈANS.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers)
8 — 56 — — — omnibus-mixte.
1 — 25 — — — soir.
3 — 32 — — —
7 — 15 — — — express.
10 — 37 — — — omnibus (s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — — omnibus.
9 — 43 — — — express.
12 — 40 — — — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — —
10 — 28 — — — express-poste.
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir à Saumur à 6 heures 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

DÉCLARATION DE FAILLITE.

Par jugement en date du 17 juillet 1882, le sieur Terriot-Derouët, marchand, demeurant à Saumur, rue Nationale, n° 8, a été déclaré en état de faillite.

L'époque de la cessation des paiements a été fixée provisoirement au 17 juillet 1882.

Juge-commissaire : M. Regnard, Prosper.

Syndic provisoire : M. Doussain, expert-comptable à Saumur.

Le greffier du tribunal, (398) L. BONNEAU.

A VENDRE

BELLE PROPRIÉTÉ D'AGREMENT

Située à Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

Cette propriété, d'une contenance de six hectares renfermés de murs, comprend :

Belle maison d'habitation, servitudes, chalet, quatre hectares de vignes ; prairies, plusieurs sources alimentant une pièce d'eau, au milieu une île dans laquelle il y a un salon formé par des marronniers.

S'adresser à M^e GIRAUDT, notaire à Bourgueil. (387)

A VENDRE

A LOUER OU A ARRENTER

Pour se retirer des affaires

UNE FABRIQUE DE POTERIE ET CAILLOUX

Bien achalandée et en bon état

Belle position avantageuse, bien située, à SAUMUR (Maine-et-Loire) ;

MAISON TRÈS-SPACIEUSE

Dans laquelle s'exploite cette industrie.

Cette maison, favorable à tout commerce, usine et industrie, pourrait être divisée. — Affaire avantageuse. — Grande facilité de paiement.

S'adresser, pour les renseignements et traiter, à Saumur, à M. COULON, propriétaire, rue du Champ-de-Foire, 7, et à M^e BRAC, notaire.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A LOUER

MAISON

Rue d'Orléans.

S'adresser audit notaire. (310)

A LOUER

Présentement,

UNE

MAISON

Rue du Pavillon, 5,

Comprenant :

Salon, salle à manger, trois chambres à coucher, dix cabinets, mansardes, greniers, cuisine, cave, jardin.

S'adresser à M^{me} DUMAS, rue Saint-Nicolas, n° 100. (197)

A VENDRE

CHIEN DE CHASSE, bonne race.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

BON MATÉRIEL

Pour la fabrication des oublies et des macarons.

S'adresser à M^{me} PESCHEUX, rue de la Petite-Bilange, 15. (293)

ON DEMANDE, pour faire un

service bourgeois, UN CHEVAL, de 6 à 7 ans, taille 1^m 60 à 1^m 65, très-sage, avec toutes garanties.

Adresser les offres à M. POTTIER, aux Rigaudières, Allonnes (Maine-et-Loire). (397)

UN HOMME et UNE FEMME, munis de bons certificats, DEMANDENT UN EMPLOI, le mari comme garde, la femme comme femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE, d'occasion, UN BON CHEVAL, facile à atteler et à monter. S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e LECOMTE, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 25 mars 1883,

LA FERME

DE

BELLE-CHASSE

Dépendant de la Terre de BRÉZÉ.

Située commune de Brézé, arrondissement de Saumur.

Consistant en : maison d'habitation et d'exploitation, terres, vignes et prés, d'une contenance totale de 46 hectares.

S'adresser, pour tous renseignements, soit à M^e LECOMTE, notaire, soit à M. VOLLAND, régisseur du château de Brézé. (263)

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISONS

A Beaulieu, commune de Damprerre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-THALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

UNE FEMME de ménage et cuisinière demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

LE BATIMENT

Compagnie d'Assurances ou de Garantie pour l'Entretien des Immeubles bâtis

SOCIÉTÉ ANONYME
2, Rue d'Amsterdam, 2, PARIS

DIRECTEUR GÉNÉRAL : A. PALOMBE
Ancien Inspecteur des Compagnies d'Assurances
Le Soleil, L'Étoile, La France.

La Compagnie a pour but principal l'Entretien des immeubles et effectue pour le compte des Propriétaires, avec une réelle économie, les réparations locales ou de menu Entretien et le Gros Entretien des Immeubles bâtis.

S'adresser, pour tous renseignements et pour s'assurer, à M. BOURCHARD-MOISSÉ, représentant de la Compagnie à Saumur.

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagnoul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.

Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux.

Traitement gratuit pour les pauvres.

SÉCURITÉ CONTRE LE VOL ET L'INCENDIE
Coffres-Forts Incombustibles

Système BAUCHE, breveté S. G. D. G.

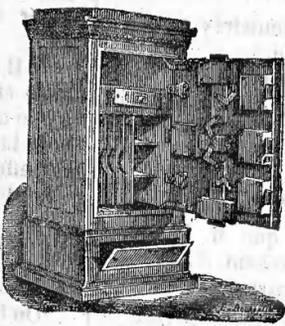
Diplôme d'honneur, 20 Médailles d'Or et d'Argent aux Expositions G. et H. BAUCHE, fournisseurs du Ministère des Finances, de la Guerre, de la Marine, des Compagnies de Chemins de fer et des grandes Administrations financières.

Plus de CENT COFFRES-FORTS restés dans des incendies violents ont rendu intacts les papiers précieux, valeurs, livres de commerce, etc., qu'ils contenaient.

NOMBREUX CERTIFICATS.

PRIX DE 25 A 2,000 FRANCS

Manufacture à Reims, Rue Boulart, 18 et 20



Sur demande, envoi franco du Tarif-Album. — En vente chez M. BRARD, quincaillier à Saumur.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le